

Le milieu communautaire mobilisé pour faire face aux changements climatiques

Cadre de référence pour la mesure Environnement favorable à la santé



Le milieu communautaire mobilisé pour faire face aux changements climatiques

est une production de la Direction régionale de santé publique du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Centre intégré universitaire du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Direction régionale de santé publique
2099 Alexandre De-Sève
Montréal (Québec) H2L 2W5
514 528-2400

Recherche et rédaction

Karine Forgues
Martine Laurin
Camille Roberge

Collaborations

Fanny Beaudoin
Martine Lévesque
Alexandre Barris
Sophie Goudreau
Mélanie Tailhandier
Simon Bilodeau
Joanie Gagnon

Révision linguistique et mise en page

Rafika Naciri
Kahina Bouaziz

© Gouvernement du Québec, 2024

ISBN **978-2-550-96670-8** (en ligne)

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2024
Bibliothèque et Archives Canada, 2024

TABLE DES MATIÈRES

Mot de la directrice	5
Lexique.....	6
1. CONTEXTE	8
1.1 Changements climatiques	8
1.2 Effets sur la santé	10
1.3 Mesure Environnement favorable à la santé	13
2. APPEL DE PROJETS EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES	14
2.1 Objectifs de l'appel à projets et projets admissibles	14
2.2 Durée des projets	15
2.3 Montant disponible par projet.....	15
2.4 Dépenses admissibles	16
2.5 Organismes admissibles	16
3. COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE	17
3.1 Documents requis	17
3.2 Exigences liées au financement	17
3.3 Date limite de soumission	17
4. SÉLECTION DES PROJETS	18
4.1 Évaluation de la recevabilité	18
4.2 Analyse des projets	18
4.3 Annonce des projets retenus	18
5. POUR PLUS D'INFORMATION	19
5.1 Séance d'information virtuelle.....	19
5.2 Adresse générique pour l'appel de projets.....	19
5.3 Contact dans les CIUSSS	19
RÉFÉRENCES.....	20
ANNEXES	22
A1. Cartes des vulnérabilités	22
A2. Analyse différenciée selon les genres dans une perspective intersectionnelle (ADS+).....	26
A3. Modèle de lettre d'appui	27
A4. Dates clés	28
A5. Grille d'analyse de projets.....	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1. Principaux risques à la santé en fonction des différents aléas climatiques.....	11
Figure 2. Tableau des facteurs de vulnérabilités en fonction des 8 aléas climatiques pour la région de Montréal.....	12
Figure 3. Objectif général, objectifs spécifiques et exemples de projets et d'activités pouvant être financés par cet appel de projets	14
Figure 4. Carte du nombre de personnes en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC) par aire de diffusion en 2016, agglomération de Montréal.....	22
Figure 5. Population de 65 ans et plus vivant seule, par aire de diffusion pour l'agglomération de Montréal, 2016.....	23
Figure 6. Logements nécessitant des réparations majeures par aire de diffusion en 2021, agglomération de Montréal.....	24
Figure 7. Carte des aires de diffusion de l'agglomération de Montréal vulnérable à la chaleur, 2016.....	25
Figure 8. Grille d'analyse des projets	29

MOT DE LA DIRECTRICE

Les changements climatiques constituent la plus grande menace à la santé du 21^e siècle. Ils se traduisent par des événements climatiques, de petites ou grandes envergures, qui se font de plus en plus sentir dans notre vie de tous les jours. Au cours des dernières années, Montréal a connu des inondations, des périodes de chaleur accablante, des épisodes de pluies abondantes et a subi les conséquences des feux de forêt sur sa qualité de l'air. Tous ces événements peuvent avoir des impacts négatifs sur la santé des populations, les inégalités sociales de santé en plus d'affecter la biodiversité.

C'est pourquoi les autorités de santé publique du Québec, par leur mandat de protéger et promouvoir la santé des différentes populations de leur territoire, en ont fait une priorité d'action¹. Cette lutte aux changements climatiques se travaille déjà depuis plusieurs années par l'entremise de collaborations essentielles avec nos partenaires intersectoriels ainsi qu'avec le réseau de la santé. Celles-ci ont pour double objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de nous adapter pour prévenir ou atténuer les impacts des crises à venir. Cet appel à projets s'inscrit dans ce contexte, où la préoccupation des effets des changements climatiques sur la santé est grandissante et où il devient urgent d'agir.

D'emblée, il est important de préciser que la lutte aux changements climatiques est l'affaire de tous. Nous sommes tous concernés, par notre contribution à ce processus de réchauffement, mais aussi par les stratégies que nous pouvons mettre en œuvre pour être plus résilients ou outillés pour y faire face. Si différents acteurs de la société civile jouent, ou peuvent, jouer un rôle, il est crucial de reconnaître la contribution du milieu communautaire en ce sens. Les organismes communautaires ont un rôle considérable, en raison du lien exceptionnel qu'ils entretiennent avec leurs communautés, dans leurs efforts de consultation ou de mobilisation des populations sur le territoire, dans les actions de verdissement qu'ils posent, dans les transformations de quartiers qu'ils effectuent et bien plus encore. Ce sont des alliés privilégiés pour la santé publique dans une perspective de lutte aux changements climatiques.

Dans cette optique, cet appel à projets vise à soutenir des organismes communautaires dont les projets s'inscrivent dans l'un des objectifs suivants :

- Contribuer à réduire la production de gaz à effet de serre (atténuation) ;
- Rendre les milieux moins vulnérables aux changements climatiques (adaptation) ;
- Améliorer la résilience des collectivités lors d'urgence climatique (préparation aux urgences).

En somme, il est souhaité de soutenir les organismes dans les projets qu'ils estiment pertinents pour leur territoire ou la population qu'ils desservent. De plus, il y a une volonté que les projets soient complémentaires aux initiatives en place, dans une perspective de lutte intégrée et collective aux changements climatiques.

En vous remerciant chaleureusement pour votre précieuse contribution,

La directrice régionale de santé publique,



Mylène Drouin, M.D., FRCP

¹ Déclaration des autorités de santé publique du Québec à l'occasion de la COP28, accessible à https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/d8/files/docs/SantePublique/SanteEnvironnement/DSPub_declaration-COP28.pdf

LEXIQUE

La plupart des définitions présentées dans cette section sont tirées du sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Pour plus d'informations sur les définitions, vous pouvez consulter le [glossaire complet](#).

Aléa : Éventualité d'une tendance ou d'un phénomène physique, naturel ou anthropique, susceptible d'entraîner des pertes en vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, ainsi que des dégâts et des pertes touchant les biens, les éléments d'infrastructure, les moyens de subsistance, la fourniture de services, les écosystèmes et les ressources environnementales (GIEC, 2018).

Adaptation : Pour les systèmes humains, démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, de manière à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences ; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu et à ses conséquences (GIEC, 2018).

Atténuation : Intervention humaine visant à réduire les émissions ou à renforcer les puits de gaz à effet de serre (GIEC, 2018).

Changements climatiques : Variation de l'état du climat qu'on peut déceler (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus. Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres (GIEC, 2018).

Mesure d'urgence : Ensemble de moyens et de procédures permettant une réponse rapide des équipes d'intervention opérationnelles en cas d'urgence (ex. : incendie, individu armé, urgence médicale, etc.). Ces mesures comprennent aussi les comportements à observer par les usagers afin d'agir de manière sécuritaire (Université de Montréal, S.d.).

Vulnérabilité : La propension ou la prédisposition à être atteint négativement. La vulnérabilité peut être causée par la sensibilité d'un individu, le lieu géographique, les facteurs socioéconomiques et tout un éventail d'autres facteurs qui déterminent la sensibilité d'un individu ou d'une communauté face à l'aléa et sa capacité à faire face à un événement. Par exemple, certaines personnes peuvent être vulnérables à des périodes de chaleur accablante en fonction de leur lieu de résidence (certaines parties d'une ville deviennent plus chaudes que d'autres) et des caractéristiques de leur habitation (présence ou absence d'une ventilation transversale) (Field et Barros, 2014). De plus, pour comprendre les vulnérabilités, il faut considérer l'interaction de trois variables :

- L'exposition des individus ou de la population aux impacts des changements climatiques ;
- La sensibilité des individus ou de la population à ces impacts ;
- La capacité d'adaptation des individus, des populations et des institutions (que l'on désigne aussi comme la capacité d'accommodation aux conséquences ou l'aptitude d'un système à bien gérer le changement) (Bélangier et coll., 2008).

Résilience : Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un évènement dangereux, permettant à ceux-ci d'y répondre ou de se réorganiser de façon à conserver leur fonction, leur identité et leur structure fondamentale tout en gardant leurs capacités d'adaptation, d'apprentissage et de transformation (GIEC, 2018).

Environnement favorable à la santé : L'environnement dans lequel les individus évoluent contribue de plusieurs façons à la santé, que ce soit en procurant des ressources propices à l'adoption de saines habitudes de vie, en assurant une qualité de l'air, une sécurité lors des déplacements, des conditions d'habitation salubres et abordables et bien plus encore. Un environnement favorable à la santé est donc un environnement qui exerce une influence positive sur l'état de santé, en facilitant les choix bénéfiques pour la santé et en minimisant l'exposition à des facteurs de risques environnementaux.

1. CONTEXTE

1.1 Changements climatiques

Les changements climatiques sont reconnus par l'Organisation mondiale de la santé comme la plus grande menace à la santé du 21^e siècle. La région de Montréal a déjà vécu et vivra de plus en plus les conséquences de ce bouleversement du climat. La sensibilité régionale, comme celles des grandes villes et milieux urbains du reste du Canada, augmentera au cours des prochaines années en raison de la croissance démographique, la densification, l'urbanisation et la consommation accrue des ressources (Webb et coll., 2018).

Différentes stratégies peuvent contribuer à la lutte aux changements climatiques. Les projets visant l'atténuation des changements climatiques peuvent aider à réduire les effets sur la santé des populations, notamment en s'attaquant à la source aux émissions de gaz à effet de serre (GES). En outre, les différentes actions d'adaptation sont directement liées à la résilience de la population vivant sur le territoire et contribueront à réduire les impacts des changements climatiques. Ainsi, advenant que les mesures d'adaptation, d'atténuation et de résilience ne soient pas amplifiées, un plus grand nombre de personnes seront exposées aux impacts du climat changeant et une plus grande demande des services essentiels, incluant les soins de santé, se fera sentir (Warren et Lulham, 2021). Des changements dans la démographie pourront aussi faire augmenter ce nombre, par exemple, par l'augmentation des populations immigrantes ou des personnes âgées de 65 ans et plus, deux groupes considérés comme vulnérables aux aléas du climat (Chang et coll., 2015).

Plus près de nous, certains événements climatiques des dernières années se sont inscrits dans la mémoire collective de la population de Montréal. Ces événements ont eu plusieurs impacts, que ce soit sur les plans financiers, physiques, psychologiques ou encore sur le cadre bâti des ménages propriétaires et locataires. Pensons aux inondations de 2017 ou de 2019, qui ont entraîné une immense détresse psychologique chez les résidents touchés et ont fait appel à de nombreuses ressources (humaines, matérielles, financières) en provenance de tous les paliers gouvernementaux et de divers domaines d'expertise (Généreux et coll., 2020). À l'été 2018, Montréal a aussi connu une vague de chaleur qui a duré plusieurs jours et a entraîné un total de 66 décès (Lamothe et coll., 2019).

À plus petite échelle, en 2021, certaines propriétés du quartier Hochelaga-Maisonneuve ont subi d'importantes fissures à leurs fondations en raison d'un sol argileux et de la sécheresse (Pilon, 2021). Enfin, lors de l'été 2023, le Québec a connu une saison des feux de forêt sans précédent qui a entraîné plusieurs jours de détérioration de la qualité de l'air et de réduction de la visibilité. La population de Montréal en a subi les effets respiratoires et cardiovasculaires (Z. Goudreault, 2023).

Huit types d'aléas pour Montréal

La DRSP reconnaît huit aléas climatiques pour son territoire. Les aléas ont été sélectionnés selon les données de projections climatiques pour la région et à la suite des consultations avec des spécialistes. Ces derniers sont tirés du projet VRAC-PARC (Vulnérabilités régionales aux aléas climatiques – Plan d'adaptation régional au climat), dont le volet VRAC a été complété pour la région de Montréal par la Direction régionale de la santé publique de Montréal. Le document est à paraître en 2024.

Les huit aléas climatiques retenus pour la région de Montréal sont :

Chaleur. Les données de projections climatiques font état de l'augmentation des moyennes de températures historiques et projetées pour l'agglomération montréalaise. Dans le cas du scénario d'émissions élevées de GES², les projections montrent une augmentation de la moyenne annuelle des températures d'environ 2°C à 4°C pour la période 2041-2070. Ce déplacement de la moyenne entraînera des températures plus chaudes et des périodes de chaleur extrêmes plus fréquentes, en plus d'augmenter la durée des vagues de chaleur (Environnement et Changement climatique Canada, 2022 ; Ouranos, 2022; INSPQ, S.d.).

Froid. Pour la saison hivernale, la probabilité d'occurrence des températures plus froides et extrêmement froides se trouvera réduite (Environnement et Changement climatique Canada, 2022 ; Ouranos, 2022). De plus, la période d'enneigement sera réduite tandis qu'il y aura une augmentation des épisodes de gel-dégel en hiver (Ouranos, 2022). Pour l'horizon 2041-2070, la période d'enneigement passera de 65 à 45 jours. Les changements dans les tendances hivernales à Montréal pourraient entraîner des conséquences sur les visites à l'urgence et une augmentation des décès liés au froid pour certaines populations présentant des facteurs de vulnérabilité au froid (Ville de Montréal, 2015).

Tempêtes. En ce qui concerne les tempêtes destructrices, la rareté de ces événements ne permet pas l'obtention de données de qualité afin d'en prévoir une augmentation ou une diminution (Ville de Montréal, 2015). En ce qui concerne l'intensité, la durée et le nombre d'épisodes de verglas, une diminution est envisagée à plus long terme. Pour le nombre d'orages, ceux-ci pourraient augmenter à l'échelle du Québec et seraient caractérisés par des précipitations plus intenses (Ouranos, 2015). **Inondations.** Les changements dans les régimes de précipitations devraient occasionner une hausse des inondations liées à la pluie, notamment par des refoulements d'égouts dus à des surfaces (Ville de Montréal, 2015). Par contre, ces changements au régime de précipitations entraîneraient une diminution des inondations liées à la neige pour les prochaines décennies (Ouranos, 2015). Il est aussi prévu que les inondations printanières se produisent de plus en plus tôt, de même que les formations d'embâcles qui seraient plus fréquentes en hiver en raison des modifications dans les cycles de gel-dégel (Ville de Montréal, 2015).

² Le scénario d'émission élevé de GES est basé sur un « representative concentration pathway » ou RCP 8.5.

Sécheresses. Aucune tendance ne peut être décelée à partir des données historiques de sécheresse des sols, puisqu'il n'existe pas de consensus sur la méthode de calcul de cette variable. Pour les prochaines décennies, il semble que le nombre maximal de jours consécutifs sans précipitations devrait croître pendant la saison estivale dans le sud du Québec. De même, les périodes d'assèchement des sols devraient ainsi augmenter ou s'avérer plus intenses (Ouranos, 2015).

Zoonose. Les changements climatiques auront un impact sur les risques de zoonoses, puisque ceux-ci auront pour effet de modifier la répartition géographique et de favoriser l'augmentation de population d'insectes ou d'animaux pouvant agir comment vecteurs de maladie (ex. Tique porteuse de maladie de Lyme) (Bouchard et al., 2017 ; Gabriele-Rivet et al., 2015 ; Hongoh et al., 2017 ; Lindahl et Grace, 2015 ; Ogden et al., 2008 ; Zivin et Neidell, 2014). De même, certaines espèces de moustiques subtropicales pourraient venir s'installer dans le sud du Québec d'ici la fin du siècle, apportant avec elles de nouvelles zoonoses venant s'ajouter à celles déjà présentes (virus du Nil occidental (VNO), encéphalite équine de l'Est, virus du séro groupe de Californie et possiblement dengue) (Ng, 2017).

Pollution atmosphérique. En ce qui a trait à la pollution atmosphérique, les changements climatiques pourraient affecter à la hausse les niveaux de polluants, notamment d'ozone et de particules fines (PM_{2,5}) surtout l'été (Kinney, 2019 ; Orruh et al., 2017 ; Peel et al., 2013 ; Sylva et al., 2017). Il est prévu que l'augmentation des moyennes de températures entraînera dans les prochaines décennies l'augmentation des feux de forêt au Canada, ce qui pourrait accroître l'exposition de la population montréalaise à la fumée (Silva et al., 2017 ; Kelly, 2012).

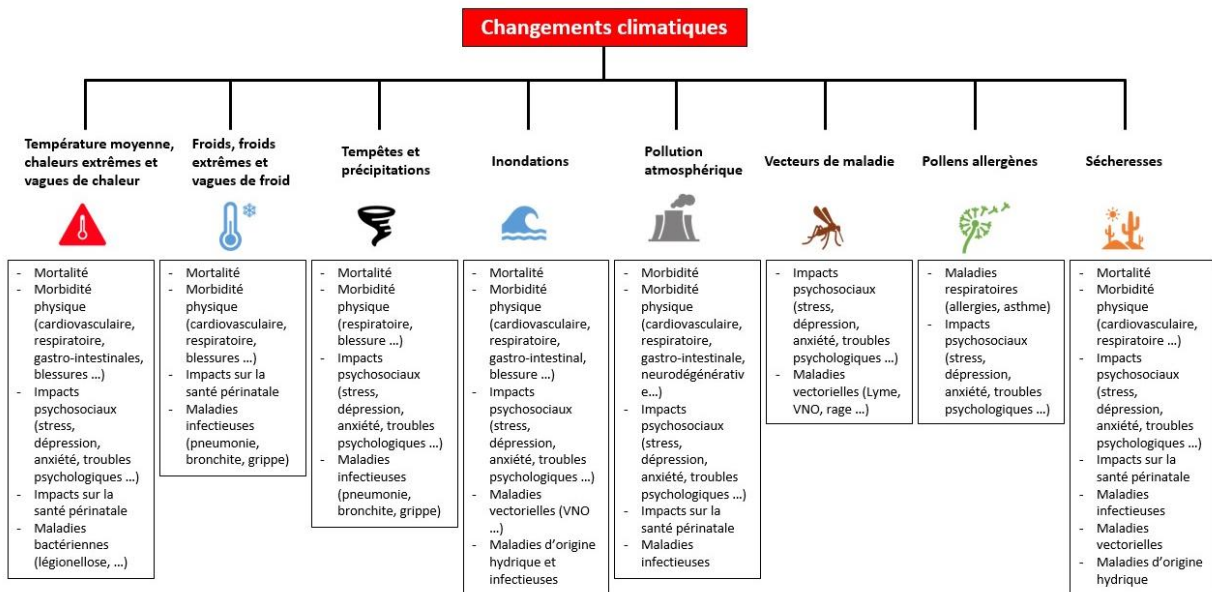
Pollens allergènes. En raison des changements climatiques, l'allongement de la saison estivale se poursuivra et se traduira par l'extension de la période de croissance des plantes et donc, par la prolongation de la saison pollinique. Pour le scénario élevé de GES, les projections indiquent que la saison de croissance des végétaux pourrait s'accroître de 29 à 32 jours pour l'horizon 2041-2070 comparativement à la période 1971-2000 (Agrométéo Québec, 2023).

1.2 Effets sur la santé

Les changements climatiques auront pour effet d'augmenter l'exposition de la population à plusieurs des aléas mentionnés plus haut. Notamment, la population risque d'être exposée davantage aux épisodes de chaleur extrême, aux épisodes de mauvaise qualité de l'air, au pollen et aux zoonoses.

Les aléas climatiques peuvent avoir des effets importants sur la santé et sur la qualité de la vie. Ils peuvent notamment entraîner des conséquences sur la santé physique, psychologique, psychosociale ou périnatale, sur l'insécurité alimentaire, sur les hospitalisations et même sur la mortalité. Ces effets sur la santé et le bien-être peuvent également engendrer une augmentation de la demande pour les soins de santé et les services sociaux, créant une pression accrue dans les établissements et les organismes, qui ne pourraient répondre à cette sursollicitation.

Figure 1. Principaux risques à la santé en fonction des différents aléas climatiques



1.2.1 Populations vulnérables

Les populations montréalaises qui subissent ou subiront les conséquences des changements climatiques sur leur santé sont habituellement exposées à plusieurs formes d'inégalités sociales et économiques. Les populations peuvent être vulnérables aux aléas climatiques en raison de leur exposition, de leur sensibilité et de leur capacité d'adaptation limitée. Le tableau qui suit résume les populations qui présentent des facteurs de vulnérabilités en fonction des huit aléas climatiques pour la région de Montréal.

Précision : Il est important de préciser que ce tableau est présenté à titre indicatif et ne constitue pas un critère d'évaluation. Les facteurs de vulnérabilité ci-dessus ont été identifiés par la DRSP, mais il est de la responsabilité des organismes de choisir ou d'identifier la population visée par le projet. Les facteurs de vulnérabilité n'ont pas à être limités à la liste présentée ci-dessous.

Figure 2. Tableau des facteurs de vulnérabilités en fonction des 8 aléas climatiques pour la région de Montréal

Facteurs de vulnérabilité	Réchauffement moyen, chaleurs extrêmes et vagues de chaleur	Froids, froids extrêmes et vagues de froid	Tempêtes et précipitations	Inondations	Pollution atmosphérique	Vecteurs de maladies	Pollens allergènes	Sécheresse
Sociodémographiques								
Enfants (0 à 14 ans)	•	•	•	•	•	•	•	•
Personnes âgées (65 ans et plus)	•	•	•	•	•	•	•	
Personnes de 25 à 64 ans ayant un faible niveau de scolarité	•		•	•	•	•	•	•
Immigrants récents	•	•	•	•	•			•
Personnes qui ne connaissent ni le français ni l'anglais	•		•	•				
Minorités visibles	•			•				
Personnes ayant une identité autochtone	•	•			•			
Socioéconomiques								
Personnes à faible revenu	•	•	•	•	•		•	•
Personnes en situation d'itinérance	•	•	•		•			•
Caractéristiques des ménages								
Locataires	•	•	•	•	•			•
Familles monoparentales	•	•	•	•	•			
Personnes vivant seules	•	•	•	•				
Autres facteurs								
Personnes vivant avec des incapacités	•		•					
Femmes enceintes	•		•	•	•	•	•	•
Prise de médicaments au quotidien	•		•	•				
Consommation de drogues	•	•						
Fumeurs		•			•		•	

1.2.2 Inégalités territoriales

Les inégalités liées aux impacts des changements climatiques sont nombreuses au sein du territoire montréalais ; les quartiers ne sont pas tous égaux devant les aléas climatiques. Par exemple, certains secteurs de Montréal seront plus affectés par les inondations, alors que d'autres seront plus affectés par les vagues de chaleur puisqu'ils sont situés dans des îlots de chaleur.

Les cartographies des vulnérabilités sociales et territoriales sont présentées en annexe A1. Les cartes de vulnérabilités fournissent de l'information sur différents indicateurs qui, lorsque combinés à des cartes d'exposition aux aléas climatiques, améliorent la compréhension de la vulnérabilité aux impacts sanitaires des changements climatiques. Ainsi, il s'agit d'un outil très utile pour cerner les populations et les secteurs à prioriser afin de mieux orienter la planification et la mise en œuvre de mesures d'atténuation, d'adaptation et de préparation aux urgences climatiques.

1.3 Mesure Environnement favorable à la santé

La mesure Environnement favorable à la santé, ou mesure 17, est une mesure de financement annuel récurrente qui permet de soutenir des organismes communautaires dans leurs projets. Historiquement, les appels de projets ont ciblé des initiatives en transport, en logement, en verdissement et en milieux de vie conviviaux, d'espace de socialisation et d'entraide dans un contexte post-COVID. Cette enveloppe a été bonifiée au fil du temps, pour contenir dans l'année financière 2024-2025 une somme disponible pour cet appel de projet de 537 562 \$ (excluant l'indexation).

Cette année, la DRSP lance un appel de projets axé sur les **changements climatiques**. Il y a une volonté d'actualiser le cadre de référence avec le contexte actuel, où il y a urgence d'agir, pour se doter d'une proposition en phase avec les priorités de santé publique. En effet, le réseau de la santé québécois, en raison de son Programme national de santé publique (PSNP 2015-2025), a fait récemment des changements climatiques et de la réduction de ses effets sur la santé une priorité nationale. La DRSP a également intégré les changements climatiques à son Plan d'action régional intégré (PARI) 2022-2025 et à sa planification stratégique, en l'identifiant comme une des cinq priorités pour la région de Montréal.

Enfin, cette nouvelle orientation cadre avec l'objectif général de la mesure de financement qui consiste à **Soutenir la création d'environnements favorables à la santé sur l'île de Montréal**. En ce qui concerne le modèle des Environnements favorables à la santé, le ministère de la Santé et des Services sociaux définit quatre composantes. Ce modèle permet d'analyser une situation en prenant compte des multiples facettes que comprend l'environnement (MSSS, 2012).

Afin d'évaluer si un milieu est favorable à la santé, les quatre composantes de l'environnement considérées sont :

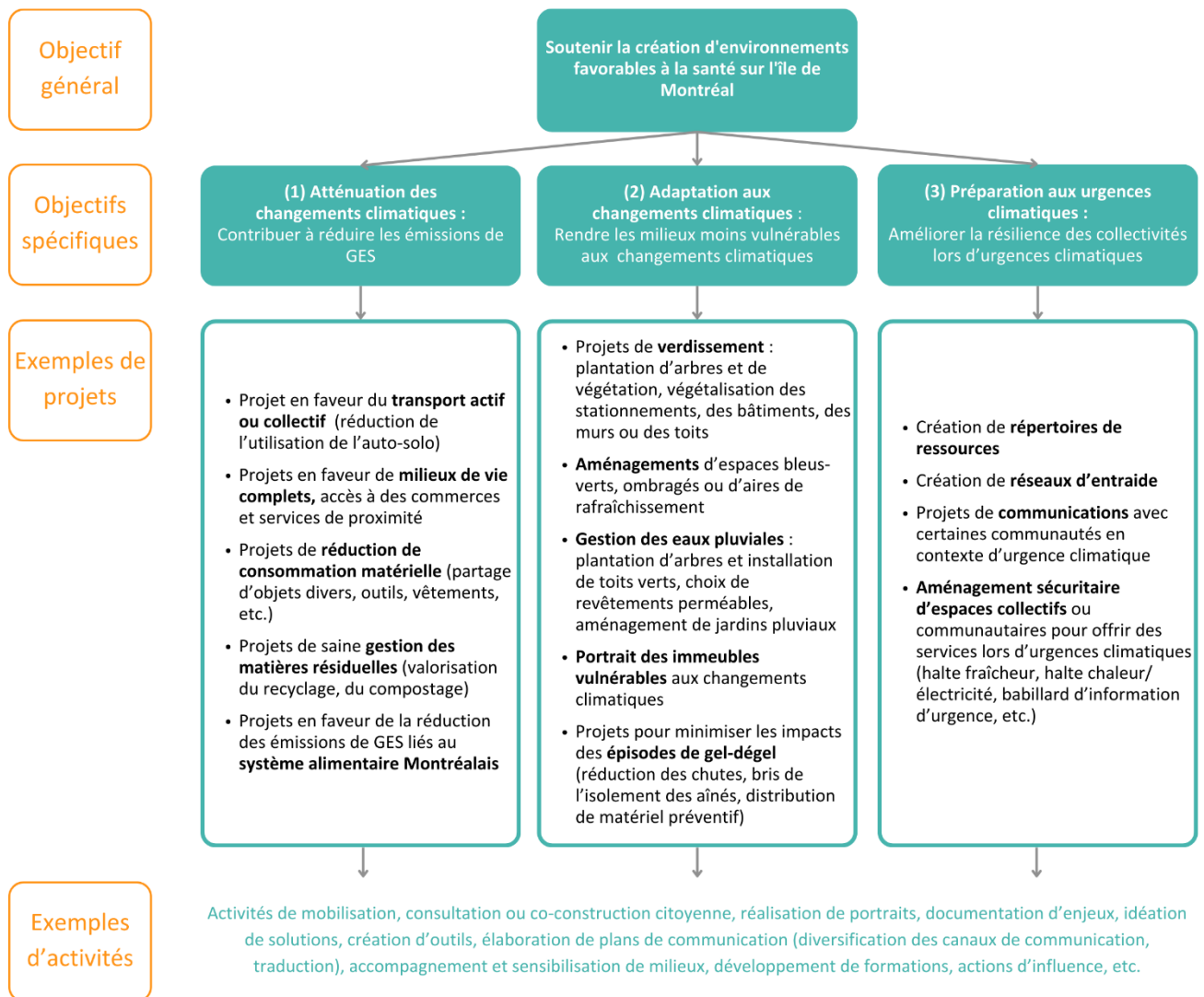
- L'environnement physique, qui fait référence à l'environnement bâti, aux aménagements urbains, aux infrastructures et à l'accessibilité géographique des services.
- L'environnement socioculturel, qui renvoie aux normes sociales, aux conventions et aux perceptions.
- L'environnement économique, qui comprend le contexte financier, le marché de l'emploi, les pratiques commerciales ainsi que le prix des biens et services.
- L'environnement politique, qui inclut les règlements, les lois et les politiques.

2. APPEL DE PROJETS EN CHANGEMENTS CLIMATIQUES

2.1 Objectifs de l'appel à projets et projets admissibles

Les projets devront s'inscrire dans l'objectif général et dans un/des objectifs spécifiques de la mesure Environnement favorable à la santé. Ainsi, ils devront être réfléchis dans une logique de contribution aux objectifs énoncés. Toutefois, les projets soumis n'ont pas à résoudre l'entièreté de la problématique ni à renverser le phénomène de réchauffement climatique à eux seuls. De plus, il est attendu que les projets se positionnent en complémentarité à ce qui est mis en place par les différents paliers de gouvernement.

Figure 3. Objectif général, objectifs spécifiques et exemples de projets et d'activités pouvant être financés par cet appel de projets



De plus, il est recommandé que les projets soumis :

- Soient orientés sur des changements structuraux sur l'environnement plutôt que sur la sensibilisation en lien avec les changements d'habitudes de vie individuelles ;
- Bénéficient aux territoires et/ou aux populations présentant des facteurs de vulnérabilité aux changements climatiques. Il revient aux organismes d'identifier les territoires et/ou populations qu'il est pertinent de cibler pour leur projet ;
- Évitent les impacts collatéraux sur d'autres groupes de population. Pour vous aider dans cette démarche, voir le modèle sur l'Analyse différenciée selon les genres dans une perspective intersectionnelle (ADS+) présentée en annexe A2 ;
- Soient complémentaires aux ressources existantes pour éviter les doublons.

Précisions :

- Les exemples de projets et d'activités sont présentés à titre indicatif ;
- Le projet déposé peut être une nouvelle initiative ou s'inscrire dans la continuité d'un projet déjà existant ;
- Le projet peut cibler l'ensemble de l'île de Montréal ou une partie de l'île de Montréal.

2.2 Durée des projets

Les projets doivent s'échelonner sur une période maximale de 3 ans, soit de septembre 2024 à septembre 2027.

Précisions :

- Un projet pourrait également s'échelonner sur une période d'une ou deux années.

2.3 Montant disponible par projet

L'enveloppe totale annuelle disponible pour cet appel à projets est de 537 562 \$³. Le montant maximal disponible par année et par projet visé est de 70 000 \$. Il revient aux organismes d'identifier le montant requis pour leur projet.

Précisions :

- Un organisme peut demander un montant inférieur au maximum annuel disponible ;
- Le montant demandé peut être différent d'une année à l'autre selon la proposition de projet ;
- Il n'est pas possible de recevoir le montant total du projet à l'année 1, puisque les versements se font sur une base annuelle.

³ Ce montant différera selon le taux d'indexation annuel.

2.4 Dépenses admissibles

Les dépenses admissibles sont celles qui sont en lien direct avec le projet, telles les ressources humaines, l'achat de matériel ou d'équipements, les frais de communication, etc. Basés sur le Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021, lorsque requis, les frais administratifs sont admissibles jusqu'à concurrence de 10 % de la subvention et les frais de gestions jusqu'à 5 % de la subvention (maximum de 5 000 \$).

Précisions :

- Les frais administratifs comprennent les dépenses reliées aux infrastructures comme le loyer, le téléphone, les assurances, les photocopies, la comptabilité, le secrétariat, l'achat de mobilier, les ordinateurs, etc. (Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021) ;
- Les frais de gestion s'appliquent en cas de fiducie et visent à soutenir la réalisation de tâches administratives et comptables et à couvrir les frais bancaires et de vérification relatifs à la gestion de l'enveloppe budgétaire (Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021) ;
- Les sommes non dépensées peuvent être reportées à l'année suivante, mais à la fin du projet l'ensemble des sommes doivent avoir été dépensées.

2.5 Organismes admissibles

Les organismes admissibles sont les organismes communautaires. Basés sur le cadre de gestion de mesures 2017-2021, ces derniers devront :

- Être administré par un CA composé majoritairement d'utilisateurs de services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert ;
- Avoir des activités reliées au domaine de la santé et des services sociaux ;
- Être constitué en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives ;
- Fonctionner démocratiquement et favoriser l'implication des utilisateurs ;
- S'être doté de règlements généraux dûment approuvés en assemblée générale et révisés au besoin ;
- Détenir son siège social sur l'île de Montréal, œuvrer depuis au moins un an dans la région et desservir une majorité de populations de l'île de Montréal.

Précisions :

- Un organisme ne peut soumettre plus d'un projet par appel de projets ;
- L'organisme n'a pas besoin que son expertise principale soit les changements climatiques ;
- Un organisme peut soumettre un projet développé et assuré par le travail conjoint de plus d'un organisme, mais un seul d'entre eux sera porteur et sera l'interlocuteur immédiat avec la DRSP. Le financement maximal pouvant être accordé pour le projet demeure le même.

3. COMMENT SOUMETTRE UNE DEMANDE

3.1 Documents requis

Pour soumettre une demande, l'organisme doit :

- Remplir le formulaire de soumission ;
- Avoir minimum une lettre d'appui pertinente pour le projet (voir modèle en annexe A3) ;
- Si un autre organisme est très impliqué dans la réalisation du projet, il est souhaité qu'une lettre d'engagement (facultatif) démontre son implication dans le projet.

Les organismes dont le projet est retenu et qui bénéficieront d'un financement de la DRSP pour la première fois auront besoin de fournir les documents suivants, afin de prouver leur conformité avec les critères d'admissibilité mentionnés à la section 2.4 :

1. Lettres patentes (copie de la charte et des modifications, s'il y a lieu) ;
2. Règlements généraux en vigueur datés et signés par deux (2) administrateurs (incluant les modifications, s'il y a lieu) ;
3. Preuve de la tenue de la dernière Assemblée générale des membres (avis de convocation, ordre du jour et procès-verbal de la dernière Assemblée générale annuelle) ;
4. Liste à jour des membres du Conseil d'administration (CA), leurs coordonnées ainsi que leur représentativité, c'est-à-dire en indiquant pour chacun des membres l'organisme ou le groupe (ex. : usagers, bénévoles, employés, etc.) qu'il représente au CA ;
5. Rapport annuel d'activité du dernier exercice financier complété ;
6. Rapport annuel financier du dernier exercice financier complété, signé par un comptable externe et deux (2) administrateurs.

Le MSSS exige que tout versement de subvention soit fait par dépôt direct au compte de banque de l'organisme ou de l'instance de concertation bénéficiaires. Pour ce faire, l'organisme soumissionnaire devra également fournir :

7. Formulaire de versement automatique (fourni sur demande, dûment rempli) ;
8. Spécimen de chèque.

3.2 Exigences liées au financement

Le financement s'accompagne de l'obligation de compléter des bilans annuels (septembre 2025 et septembre 2026) ainsi qu'un bilan final (septembre 2027). De plus, il est attendu de participer à des suivis périodiques pour échanger sur l'état d'avancement du projet et des suites envisagées.

3.3 Date limite de soumission

La date limite pour soumettre votre demande à appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca est le 5 avril 2024 à minuit. Pour revoir les dates clés de l'appel à projets, veuillez vous référer à l'annexe A4.

4. SÉLECTION DES PROJETS

4.1 Évaluation de la recevabilité

Une première étape dans la sélection des projets sera d'en vérifier l'admissibilité, à savoir si les projets reçus répondent à l'objectif général et à un ou plusieurs des objectifs spécifiques présentés à la section 2.1. Cette étape se fera par un comité interne qui se penchera sur chacune des demandes reçues.

4.2 Analyse des projets

a) Comité de sélection

Ensuite, pour analyser les projets qui se sont qualifiés comme admissibles par le comité interne, un comité de sélection est formé. Ce comité est composé de membres aux profils variés. Par exemple, des professionnels et cadres de la DRSP, impliqués dans les changements climatiques et les mesures d'urgence, ainsi que des personnes issues d'autres secteurs ou organisations, tels que des représentants d'instances municipales ou du milieu universitaire.

b) Critères d'analyse des projets

Le comité de sélection évaluera la gouvernance, la pertinence, la qualité et les retombées potentielles des projets, selon la grille d'analyse disponible à l'annexe A5. Les projets ayant reçu les meilleures évaluations par le comité de sélection seront comparés, afin de prioriser les plus pertinents dans une perspective de santé publique.

4.3 Annonce des projets retenus

Il est prévu d'annoncer les projets retenus pour un financement vers l'été 2024.

5. POUR PLUS D'INFORMATION

5.1 Séance d'information virtuelle

Une séance d'information virtuelle est prévue pour présenter les balises de l'appel à projets et répondre aux questions générales le 22 février 2024, de 14 h à 15 h 30. Pour ceux qui souhaitent participer, voici le [lien](#) pour se connecter à la rencontre.

5.2 Adresse générique pour l'appel de projets

Pour toute question en lien avec cet appel à projets, nous vous invitons à communiquer par courriel à l'adresse : appeldeprojets.drsp.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

5.3 Contact dans les CIUSSS

Si vous avez des questions propres à votre territoire ou à votre santé publique locale, vous avez la possibilité de communiquer directement avec une personne de votre CIUSSS :

CIUSSS	CONTACT
Est	Marie Claude Fortin : marieclaudette.fortin.pdi@ssss.gouv.qc.ca Stéphanie Fatou Courcy Legros : stephaniefatou.courcy-legros.pdi@ssss.gouv.qc.ca
Nord	Johanne Reault : johanne.rheault.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca Adresse générique : santepublique.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
Ouest	Denis LeSieur : denis.lesieur.comtl@ssss.gouv.qc.ca Adresse générique : soutien.organismescommunautaires.comtl@ssss.gouv.qc.ca
Centre-Ouest	Spiridoula Xénocosta : spyridoula.xenocostas.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca Adresse générique : guichetsantepublique.ccomtl@ssss.gouv.qc.ca
Centre-Sud	Catherine Lessard : catherine.lessard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca
Clinique communautaire Pointe-Saint-Charles	Stéphane De Foy : stephane.defoy.psch@ssss.gouv.qc.ca

RÉFÉRENCES

- Bélangier, D., Berry, P., Bouchet, V., Charron, DF., Clarke, KL., Doyon, B., et coll. *Santé et changements climatiques : Évaluation des vulnérabilités et de la capacité d'adaptation au Canada* [Internet]. Santé Canada ; 2008 p. 558. Disponible à : https://publications.gc.ca/collections/collection_2008/hc-sc/H128-1-08-528F.pdf
- Chang, SE., Yip, JZK., van Zijl de Jong, SL., Chaster, R. et Lowcock, A. *Using vulnerability indicators to develop resilience networks: a similarity approach*. Nat Hazards. 1 sept 2015;78(3):1827-41.
- Direction régionale de santé publique CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (DRSP), *Cadre de gestion des mesures de santé publique 2017-2021*. Disponible à : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/professionnels/DRSP/sujets-a-z/Credits_regionaux/Cadre_de_gestion/Cadre_gestion_mesures_de_sante_publicue_2017-2021.pdf
- Données issues du portail Agrométéo Québec [Internet]. 2023. Disponible à <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas/map/moyenne2/saiscrois/1979-2008/false>
- Environnement et Changement climatique Canada. *Données Climatiques Canada* [Internet]. 2022 [cité 9 nov 2022]. Disponible à : <https://donneesclimatiques.ca/>
- Field, CB., Barros, VR. *Climate Change 2014 – Impacts, Adaptation and Vulnerability: Regional Aspects*. Cambridge University Press; 2014. 695 p.
- Généreux, M., Lansard, AL., Maltais, D. et Gachon, P. Mon climat, ma santé. 2020. *Impacts des inondations sur la santé mentale des Québécois : pourquoi certains citoyens sont-ils plus affectés que d'autres?* Disponible à : <http://www.monclimatmasante.qc.ca/impacts-des-inondations-sur-la-sante-mentale-des-quebecois>
- GIEC, Matthews, J.B.R. (éd.). Annexe I : *Glossaire*. Dans : Réchauffement planétaire de 1,5 °C, Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et les trajectoires associées d'émissions mondiales de gaz à effet de serre, dans le contexte du renforcement de la parade mondiale au changement climatique, du développement durable et de la lutte contre la pauvreté [Internet]. 2018 [cité 21 sept 2023]. Disponible à : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/10/SR15_Glossary_french.pdf
- Goudreault, Z. Le Devoir. 2023 [cité 20 sept 2023]. *Comment se préparer au smog à Montréal?* Disponible à : <https://www.ledevoir.com/societe/sante/792390/sante-publicue-comment-se-preparer-au-smog-a-montreal>
- Lamothe, F., Roy, M., Racine-Hamel, SÉ. *Vague de chaleur été 2018 à Montréal : enquête épidémiologique* [Internet]. Direction régionale de santé publique ; 2019 p. 36. Disponible à : https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/user_upload/Uploads/tx_asssmpublications/pdf/publications/Enquete_e_pidemiologique_-_Vague_de_chaleur_a_l_ete_2018_a_Montreal_version15mai_EUSHV_finale.pdf
- Lebel, G., Bustinza, R., Dubé, M. *Analyse des impacts des vagues régionales de chaleur extrême sur la santé au Québec de 2010 à 2015* [Internet]. Institut national de santé publique du Québec ; 2017 [cité 20 sept 2022]. Disponible à : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2221>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, Québec en forme, Institut national de santé publique du Québec. 2012. *Pour une vision commune des environnements favorables*. P.17
- Ouranos. *Portraits climatiques* [Internet]. 2021. Disponible à : <https://www.ouranos.ca/portraits-climatiques/#/>

Pilon, F. *Fissures à prévoir avec les changements climatiques*. Le Journal de Montréal [Internet]. 31 oct 2021 [cité 4 nov 2022] ; Disponible à : <https://www.journaldemontreal.com/2021/10/31/fissures-a-prevoir-avec-les-changements-climatiques>

Université de Montréal. S.d. *Plan de mesures d'urgence*.
<https://dps.umontreal.ca/fr/gestion-des-urgences/plan-de-mesures-durgence/#:~:text=Ensemble%20de%20moyens%20et%20de,d%27agir%20de%20mani%C3%A8re%20s%C3%A9curitaire>.

Warren, FJ., Lulham, N. *Le Canada dans un climat en changement : rapport sur les enjeux nationaux* [Internet]. 2021 [cité 4 nov 2022]. Disponible à :
<https://geoscan.nrcan.gc.ca/starweb/geoscan/servlet.starweb?path=geoscan/fulle.web&search1=R=328385>

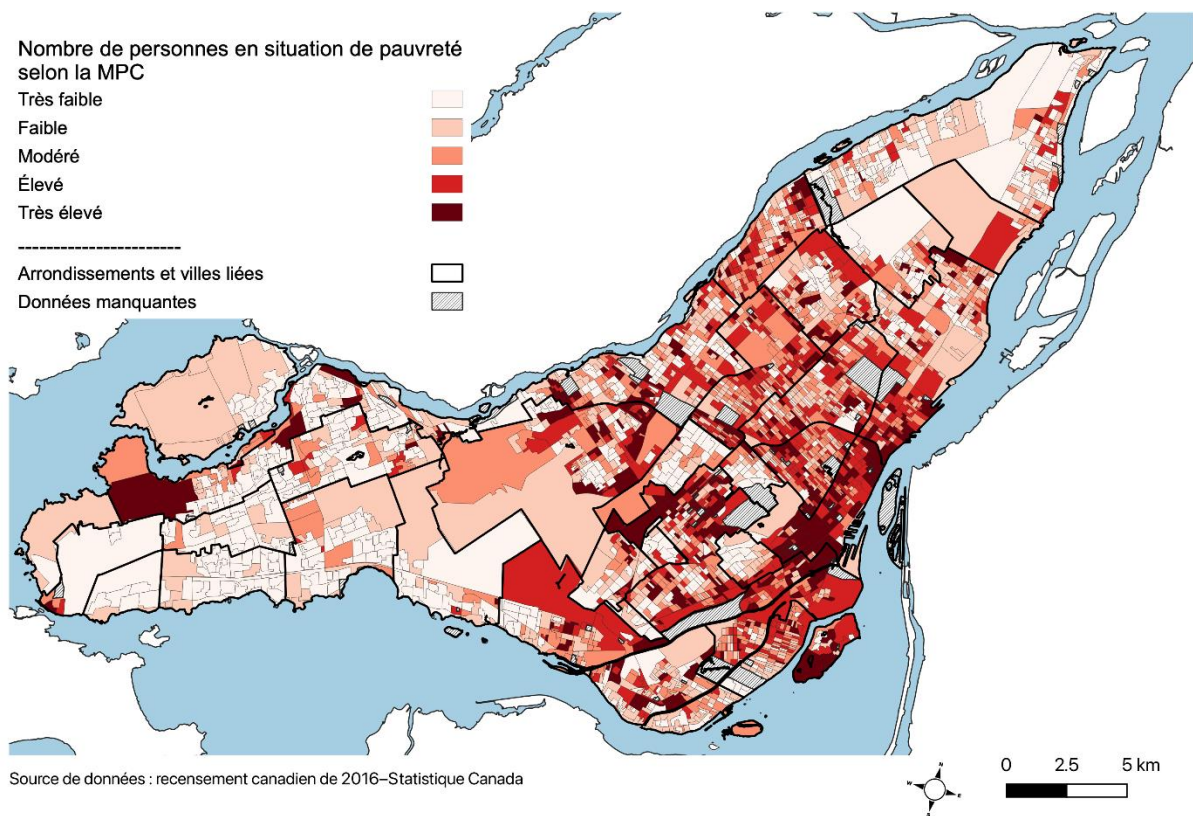
Webb, R., Bai, X., Smith, MS., Costanza, R., Griggs, D., Moglia, M., et al. *Sustainable urban systems: Co-design and framing for transformation*. *Ambio*. 1 févr 2018;47(1):57-77.

ANNEXES

A1. CARTES DES VULNÉRABILITÉS

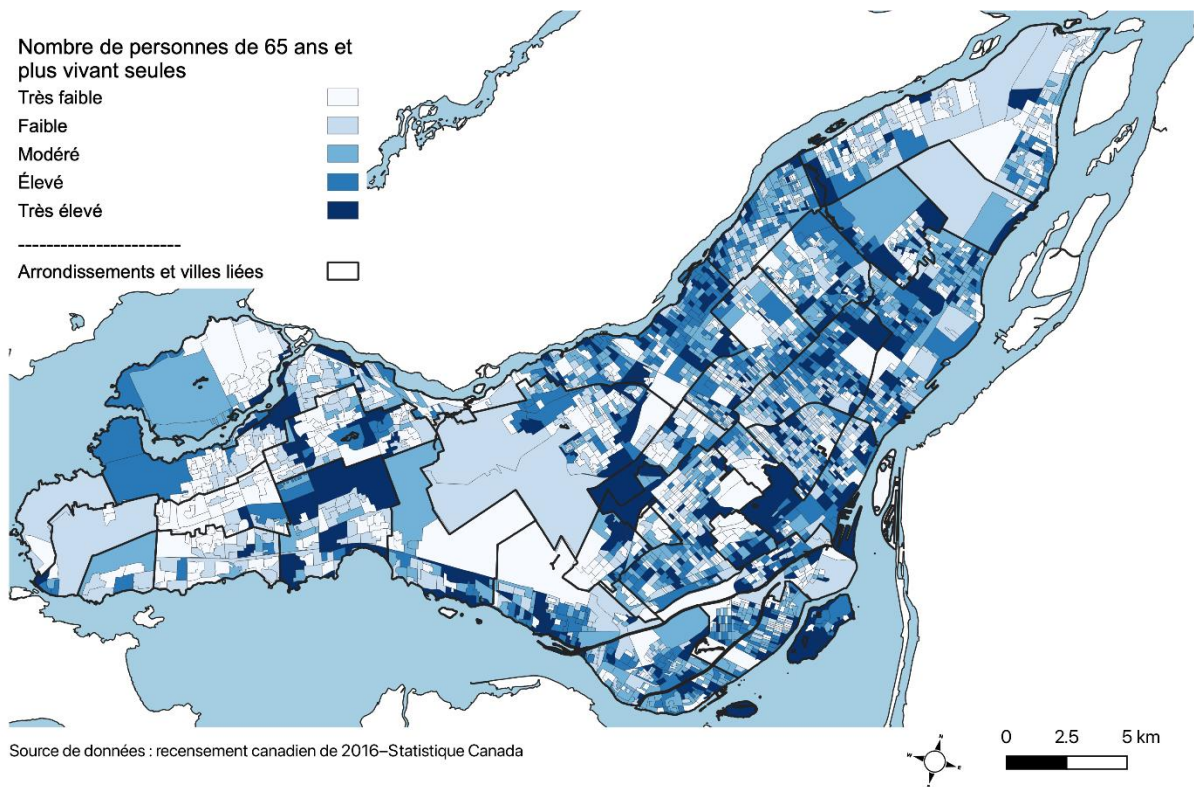
La première carte illustre le nombre de personnes en situation de pauvreté selon la Mesure du Panier de Consommation par aire de diffusion (figure 4). Selon les données du recensement de 2016, 182 595 personnes sont en situation de pauvreté sur le territoire montréalais, ce qui correspond à 21 % de la population. On constate que l'arrondissement de Ville-Marie est celui où l'on compte le plus grand nombre de personnes en situation de pauvreté. Plusieurs autres secteurs ressortent aussi, notamment dans les arrondissements Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et Sud-Ouest.

Figure 4. Carte du nombre de personnes en situation de pauvreté selon la mesure du panier de consommation (MPC) par aire de diffusion en 2016, agglomération de Montréal



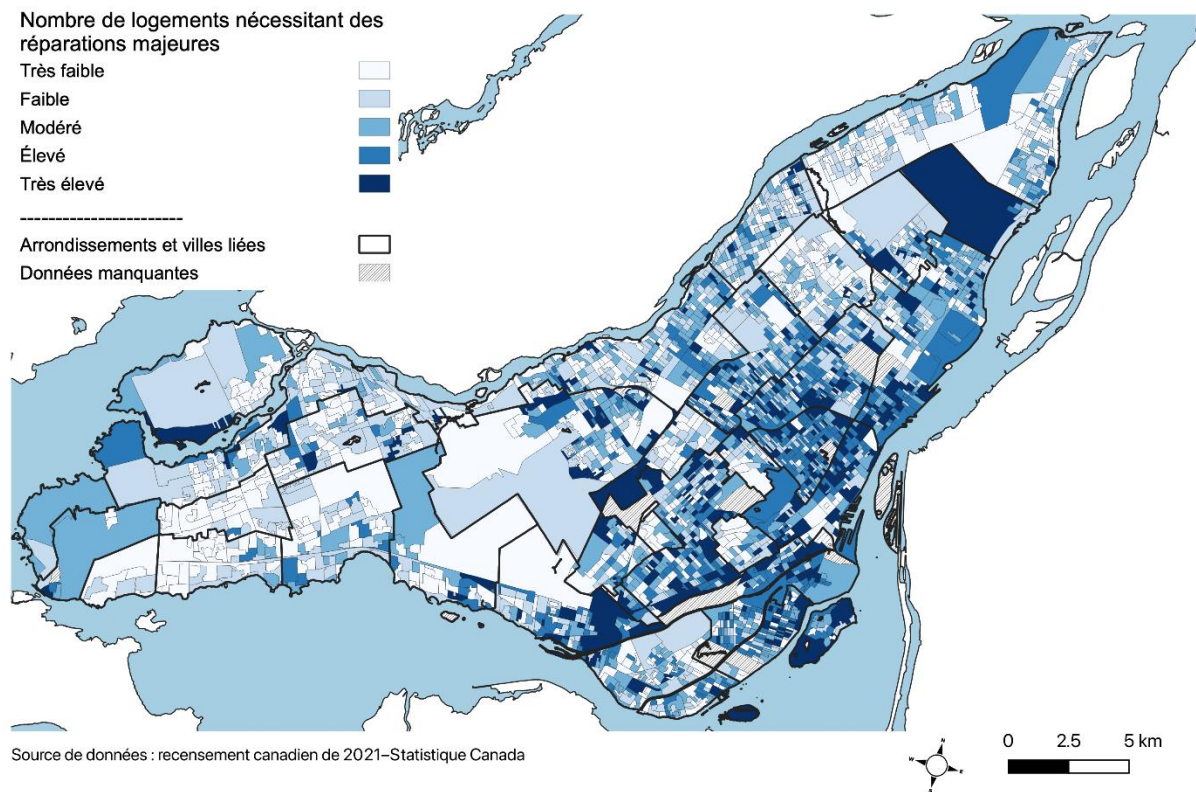
La seconde carte présente la population âgée de 65 ans et plus vivant seule par aire de diffusion (figure 5). On constate que cette population est plus concentrée dans l'est et le sud de l'île de Montréal ainsi que dans certains secteurs de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

Figure 5. Population de 65 ans et plus vivant seule, par aire de diffusion pour l'agglomération de Montréal, 2016



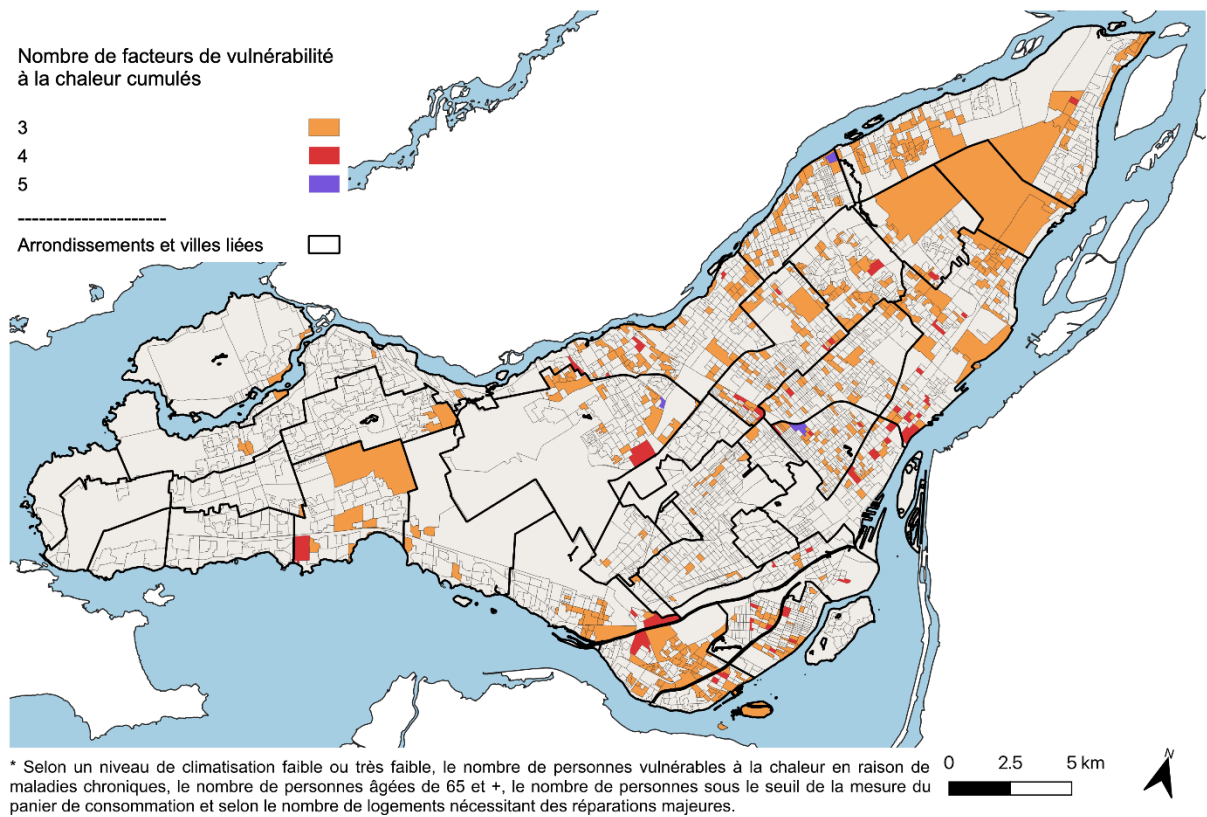
La carte suivante montre les logements nécessitant des réparations majeures par aire de diffusion (figure 6). On y voit qu'un grand nombre de ces logements sont situés dans les plus anciens quartiers bordant le Mont-Royal ainsi que dans les arrondissements Lachine et Verdun.

Figure 6. Logements nécessitant des réparations majeures par aire de diffusion en 2021, agglomération de Montréal



Enfin, la dernière carte identifie des aires de diffusion de l'agglomération de Montréal qui sont vulnérables à la chaleur (figure 7). La vulnérabilité d'une aire de diffusion est basée sur cinq indicateurs sélectionnés sur la base d'indicateurs disponibles sur le Géoportail de santé publique et la cohérence avec les observations faites dans le rapport d'enquête épidémiologique sur la vague de chaleur de 2018 réalisé par la DRSP. Cet exercice, qui présente un cumul de vulnérabilités à la chaleur, a été réalisé à la demande du BTER de la Ville de Montréal pour la planification des activités 2022 de la Patrouille verte. Cette patrouille sensibilise la population montréalaise à divers enjeux environnementaux, notamment les changements climatiques, dans les arrondissements suivants : Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, LaSalle, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Montréal-Nord, Plateau-Mont-Royal, Rosemont-La Petite-Patrie, Saint-Laurent, Sud-Ouest et Ville-Marie.

Figure 7. Carte des aires de diffusion de l'agglomération de Montréal vulnérable à la chaleur, 2016



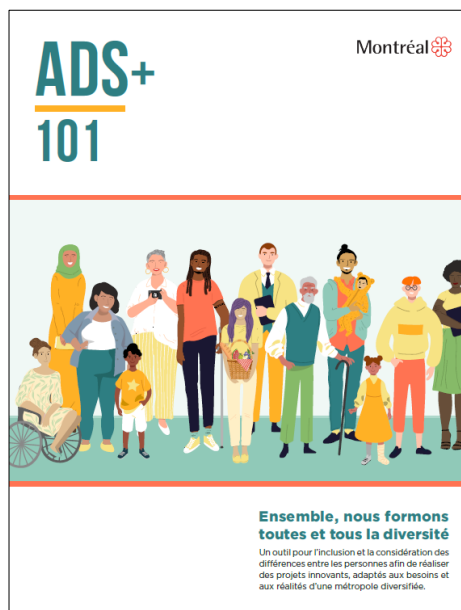
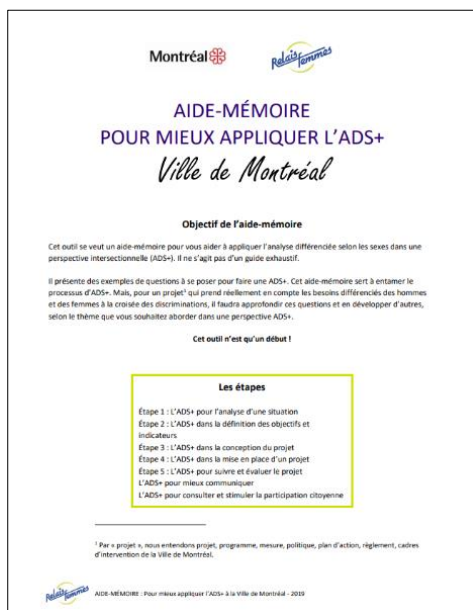
Pour consulter d'autres cartes illustrant les vulnérabilités et les impacts des aléas climatiques à l'échelle du territoire Montréalais, nous vous invitons à consulter la plateforme [Curbcut](#).

De plus, pour localiser les milieux de vie cumulant des vulnérabilités urbaines, vous pouvez également consulter l'[Indice d'équité des milieux de vie — 2023](#) développé par la ville de Montréal en collaboration avec la DRSP de Montréal.

Enfin, l'outil de cartographie [Healthy Plan City](#) combine des données sur l'environnement bâti et sur les populations ayant des facteurs de vulnérabilités pour plusieurs villes au Canada, dont Montréal, illustrant les iniquités territoriales.

A2. ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES GENRES DANS UNE PERSPECTIVE INTERSECTIONNELLE (ADS+)

Différents outils vous sont proposés par la ville de Montréal :



Pour consulter l'aide mémoire pour mieux appliquer l'[ADS+](#)

Pour consulter [ADS+ 101](#)



Pour consulter la vidéo explicative de l'[ADS+](#)

A3. MODÈLE DE LETTRE D'APPUI

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le « Date »
« Prénom du répondant » « Nom du répondant »
« Titre du répondant »
« PPA Instance »
« Adresse civile »
« Ville » (Québec) « Code postal »

Objet : Lettre d'appui au projet de « Nom de l'organisation porteuse » dans le cadre de l'appel à projets en changements climatiques 2024-2027

Bonjour,

C'est avec enthousiasme que « Nom de l'organisation qui appuie » appuie le projet « Nom du projet » qui contribuera à lutter contre les changements climatiques dans le secteur/quartier « Nom du secteur visé ».

Le projet proposé contribue à créer des environnements favorables à la santé à Montréal et à réduire les effets des changements climatiques sur la santé en « Contribution du projet aux objectifs de l'appel à projets ».

« Nom de l'organisation porteuse » a toutes les compétences requises pour mener le projet, puisque « Expérience et expertise de l'organisation porteuse en lien avec le projet proposé ».

« Nom de l'organisation qui appuie » et « Nom de l'organisation porteuse » « Qualité de la relation et liens/parténariat entre l'organisation porteuse du projet et l'organisation qui appuie ».

Nous sommes d'avis que « Nom de l'organisation porteuse » mènera le projet avec succès et contribuera réduire les effets des changements climatiques sur la santé.

Veuillez recevoir nos meilleures salutations.

« Signature de la personne qui appuie »

Nom du signataire en lettres moulées.

A4. DATES CLÉS

ÉTAPES	DATE LIMITE
Lancement de l'appel à projets	Janvier 2024
Séance d'information virtuelle	22 février 2024, 14h00-15h30
Dépôt des projets	5 avril 2024
Analyse des projets (comité de sélection)	Avril-Mai 2024
Choix final et annonce des projets retenus	Été 2024
Début des projets	Septembre 2024
Reddition de compte annuelle	Septembre 2025
Reddition de compte annuelle	Septembre 2026
Fin de projets et reddition de compte finale	Septembre 2027

A5. GRILLE D'ANALYSE DE PROJETS

Figure 8. Grille d'analyse des projets

GRILLE D'ANALYSE - Appel de projets - <i>Changements climatiques</i>		
Thématique ciblée :		
Organisme :		
Titre du projet :		
Résumé du projet :		
	0 =	Non satisfaisant
	1 =	Manque d'information / avec conditions
	2 =	Satisfaisant (répond aux attentes)
	3 =	Très satisfaisant (dépassé les attentes)
GOUVERNANCE	POINTAGE	Commentaires
L'organisation porteuse démontre une expertise au regard du projet proposé (expérience)	/ 3	
La structure de gouvernance proposée est favorable au déploiement du projet	/ 3	
Les partenaires impliqués sont pertinents	/ 3	
Total	0 / 9	
PERTINENCE	POINTAGE	Commentaires
Le projet proposé est pertinent en réponse à la problématique ciblée	/ 3	
Le projet cible des territoires ou des populations vulnérables face aux changements climatiques	/ 3	
Le projet est orienté sur des changements structureaux sur l'environnement (plutôt que sur la sensibilisation en lien avec les changements d'habitudes de vie individuelles)	/ 3	
Le projet évite les impacts collatéraux sur d'autres groupes de population (perspective ADS+)	/ 3	
Le projet agit selon les pratiques reconnues efficaces et les données probantes	/ 3	
Le projet est complémentaire aux initiatives déjà en place	/ 3	
Total	0 / 18	
MISE EN ŒUVRE	POINTAGE	Commentaires
Le projet est clair, bien structuré et bien présenté	/ 3	
Le plan d'action répond aux objectifs du projet	/ 3	
Le plan d'action est réaliste (activités proposées, échéancier)	/ 3	
Les prévisions budgétaires sont réalistes et justifiées	/ 3	
Total	0 / 12	
RETOMBÉES POTENTIELLES	POINTAGE	Commentaires
Les résultats attendus sont pertinents	/ 3	
Le projet contribue de manière significative à l'atténuation, l'adaptation ou la préparation aux urgences liés aux changements climatiques	/ 3	
Total	0 / 6	
TOTAL PROJET (/45)	0 / 45	
TOTAL PROJET (/100)	0 / 100	
COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE PROJET		
MODIFICATIONS DEMANDÉES (montant et autres ajustements)		

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-
de-l'île-de-Montréal*

Québec 